

## **Séance du Conseil général du 30 juin 2003 à 20.00 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Francis Sauser, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

### **1. Appel**

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, le président procède à l'appel nominal des conseillers généraux. 20 membres du Conseil général sont présents. Il déclare la séance de ce soir ouverte et valable.

Madame Luciana Werder est excusée.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 11 juin 2003.
- Par convocation à domicile.
- Par affichage public.

Sur proposition du président, l'ordre du jour modifié suivant est accepté :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 avril 2003
3. Communications
4. Questions orales
5. Comptes
  - a) Voter les dépassements du budget 2002
  - b) Accepter les comptes de l'exercice 2002
6. Discuter et approuver un crédit de Fr. 17'000.00 destiné à l'étude d'un chauffage à distance ainsi que son financement
7. Traitement de l'interpellation de M. Henri Boillat

### **2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 avril 2003**

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2003 donne lieu aux commentaires suivants :

Monsieur Paul-Justin Boillat souhaite que l'on respecte le principe qui veut que lorsqu'on vote un crédit, on décrive de manière détaillée quels sont les objets qui sont inclus dans ce crédit. Ainsi, il propose de compléter les décisions des points 5 et 6 du procès-verbal de la manière suivante :

Au point 5)

en ajoutant qu'il s'agit de remplacer la conduite d'eau potable

- a) de la route cantonale à la parcelle no 823

- b) de la route cantonale au Restaurant de l'Ours
- c) réaliser une boucle entre le Restaurant de l'Ours et le quartier Rière le Village
- d) supprimer une zone morte vers la poste

Au point 6)

Nous avons discuté et voté l'acquisition d'une parcelle de terrain à Monsieur Emile Willemin. Dans le procès-verbal, il est dit que le groupe PCSI a émis des réserves sur cet achat et a proposé de reporter l'acquisition à plus tard. C'est faux. Le PCSI n'a émis aucune réserve, mais voulait que l'on saisisse l'opportunité qui se présentait et que l'on fasse cet achat sans condition.

Monsieur Henri Boillat aimerait que les propositions de modifications de Monsieur Paul-Justin Boillat soient soumises au vote.

Au vote, les propositions de modifications précitées sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur Sauser clôt la discussion. Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

### 3.Communications

- a) Le président communique que le bureau du Conseil général, en accord avec le Conseil communal, a décidé de faire prendre le procès-verbal par Madame Marlyse Jobin, employée communale. Pour éviter des oublis, un enregistrement de la séance de ce soir est fait. Cette décision a été prise dans le but de décharger Monsieur Claude Gagnebin, qui est toutefois présent pour répondre aux différentes questions administratives.
- b) Dans sa dernière séance, le bureau du Conseil général a déjà arrêté la date du 20 octobre 2003 pour le prochain Conseil général, afin que le Conseil communal puisse remettre son rapport au bureau du Conseil général assez tôt et que chacun puisse étudier les projets.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat, donne connaissance des communications du Conseil communal :

- a) La commission touristique a été constituée le 18 mai 2003 et est composée de M. Laurent Donzé, M. Philippe Bossart, M. Jean-Pierre Guenot, M. Lucien Kohler, Mme Luciana Werder. Le cahier des charges de cette commission a été établi.
- b) Deux parcelles de terrain ont été vendues à Mme et M. Martinerie de La Chaux-de-Fonds d'une part et à Mme et M. Tschäppät de La Ferrière d'autre part.
- c) L'arrondissement de l'Etat civil se trouve désormais à Saignelégier. Monsieur Juillerat du Noirmont a remis son mandat. Par contre, les archives d'avant 1876 ne prendront pas le chemin de Porrentruy, mais resteront aux Bois, selon décision du Conseil communal.
- d) Après les travaux de creusage des canalisations aux alentours de l'école, la place de l'école sera fermée à ses deux extrémités durant les heures de classe, soit de 7.30 heures à 16 heures. En dehors de l'horaire précité, la circulation sera autorisée.

### 4. Questions orales

Monsieur Jean-Maurice Jobin.

Monsieur Jobin souhaite savoir si le Canton peut s'opposer à la décision du Conseil communal de garder les anciennes archives de l'état civil dans la Commune. Monsieur Gabriel Bilat précise que ces archives nous appartiennent et que le Canton possède déjà des microfilms de ces archives.

Monsieur Jobin est satisfait.

Monsieur Henri Boillat.

Monsieur Boillat aimerait savoir si le Ministre de l'éducation sait si l'on enseigne aux élèves le respect de la propriété d'autrui. En effet, des trognons de pommes, noyaux de pêches et autres sont fréquemment jetés dans son jardin et dans celui de la résidence Fleurs des Champs. Il faudrait intervenir auprès de la Commission d'école ou des instituteurs à ce sujet.

Madame Nancy Braendle. Le Conseil communal fera une communication destinée à la Commission d'école et aux enseignants, afin de remettre les élèves à l'ordre.

Monsieur Boillat est satisfait.

Monsieur Denis Mertenat.

A plusieurs reprises, Monsieur Mertenat a cheminé le long du village et a été interpellé par les odeurs désagréables qui se dégagent des égouts. Il aimerait savoir si nous avons des explications à ce sujet.

Monsieur Daniel Kurz précise que les canalisations ne sont pas terminées. C'est la raison pour laquelle de telles odeurs se dégagent des égouts. Dès que les canalisations seront achevées, soit entre fin juillet et début septembre prochain, ce problème sera réglé.

Monsieur Mertenat est satisfait.

Monsieur Marcel Barthoulot.

Le Canton a repris les routes Les Bois – Biaufond, Le Boéchet – Le Cerneux-Godat, Les Bois – Le Peu-Claude. Est-il vrai que l'entretien des caniveaux, des bords de route, ainsi que l'élagage sont à la charge de la Commune.

Monsieur Jean-Marc Boichat précise que le Canton a repris les routes susmentionnées et s'occupe du déneigement et de l'entretien, mais les nettoyages des bovi-stops, caniveaux et l'élagage restent à charge de la Commune.

Monsieur Barthoulot est satisfait.

## 5. Comptes

- a) Voter les dépassements du budget 2002
- b) Accepter les comptes de l'exercice 2002

Madame Isabelle Caroli, dans son rapport d'entrée en matière, demande aux membres du Conseil général de faire preuve d'indulgence à son égard, étant donné son entrée récente au Conseil communal.

### Compte de fonctionnement

Le budget 2002, accepté par le Conseil général le 10 décembre 2001, prévoyait des charges pour Fr. 3'609'950.00 et des produits pour Fr. 3'594'800.00, soit un excédent de charges de Fr. 15'150.00.

Au bouclage de l'exercice 2002, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits (avant les dépréciations extraordinaires décidées par le Conseil communal) de Fr. 520'597.55

Cet écart favorable, par rapport au budget, est dû aux raisons suivantes :

1. La vente des immeubles communaux « Au village 10 B » représente un bénéfice de Fr. 239'930.00
2. Les prévisions fiscales ordinaires étaient nettement sous-évaluées, en particulier en ce qui concerne les revenus des personnes physiques. Cette différence est certainement due au changement de régime fiscal (de système prénumérando en système postnumérando) ; les impôts extraordinaires ont été supérieurs aux prévisions. On signalera en particulier :
  - les impôts sur les gains de fortunes supérieurs de Fr. 16'729.00 aux prévisions du budget
  - augmentation des personnes physiques des années antérieures Fr. 88'215.00.

Dans sa séance du 19 mai 2003, le Conseil communal a décidé de transférer l'excédent de produits de l'année 2002 en dépréciation extraordinaire du patrimoine administratif de la commune. Dès lors, des dépréciations complémentaires du patrimoine administratif communal de Fr. 510'330.10 ont été effectuées. L'amortissement de la dette, par Fr. 239'930.00 sera comptabilisé en 2003 en remboursement d'emprunt. Le solde a été utilisé pour le remboursement des avances des fonds communaux qui s'élevaient, au début de l'année, à Fr. 1'028'749.00, alors qu'ils s'élèvent, à la fin de l'exercice, à Fr. 478'190.55.

La discussion est ouverte sur le débat d'entrée en matière. Aucun membre ne prenant la parole, la discussion est close et nous passons donc, sans transition, au débat de fond.

a) Monsieur Gagnebin présente les différents dépassements, il précise que les frais de port ont pris l'ascenseur, étant donné que l'année passée, les différentes factures n'ont pas pu être regroupées pour différentes raisons et, de plus, chaque facture payée à la poste nous est facturée 7 centimes. En ce qui concerne le dépassement des intérêts des crédits à moyen terme, nous avons un emprunt qui a été amorti en février 2002 où les intérêts étaient facturés d'année en année et nous n'en avons pas tenu compte. Quant aux intérêts des crédits de constructions, il s'agit des intérêts des investissements qui ont été faits en début d'année. D'autre part, certaines subventions ne nous sont pas parvenues comme prévu dans le cadre de l'investissement lié à la route cantonale.

La discussion sur les dépassements est ouverte. Aucun membre n'ayant pris la parole, la discussion est close.

Au vote, les dépassements du budget 2002 sont acceptés à l'unanimité.

b) Les comptes sont passés en revue, chapitre par chapitre, et ne donnent lieu à aucun commentaire.

Monsieur Henri Boillat souhaite que l'un des membres de la commission financière présents ce soir donne son avis concernant les comptes.

Monsieur Yann Chappatte précise que ce n'est pas le rôle de la commission financière de vérifier les comptes, mais qu'il existe une commission de vérification des comptes prévue à cet effet.

Monsieur Paul-Justin Boillat souhaite connaître l'avis de la commission de vérification des comptes au sujet des comptes 2002.

Monsieur le Président, Francis Sauser, donne connaissance du rapport de la commission de vérification des comptes. La commission a examiné les comptes 2002 au cours de 5 séances et a constaté que certaines pièces n'étaient pas visées par Monsieur le Maire. A l'avenir, il faudra remédier à ces oublis. La commission souhaite, qu'à l'avenir, les écritures des comptes transitoires soient portées en compte l'année suivante, avant le mois de juillet. En conclusion, la commission constate une bonne tenue des comptes 2002, recommande au Conseil général de les accepter et remercie Monsieur Claude Gagnebin de sa disponibilité et son travail. La commission demande à Monsieur Gagnebin de se renseigner auprès de la TVA afin de déterminer si le service de l'épuration des eaux est soumis à cette taxe.

Monsieur Humair, au nom de la commission financière, précise que, globalement, la situation économique de la Commune des Bois ne se dégrade pas et que les comptes sont sains. Les membres de la commission financière émettent le désir que l'on s'approche davantage d'eux afin qu'ils donnent leur avis lors de l'affectation de bénéfices. D'autre part, la commission approuve la qualité des investissements, étant donné que les recettes d'investissements ont compensé les comptes d'investissements.

Monsieur Paul-Justin Boillat souhaite tempérer l'euphorie portée devant un exercice si bien réussi, car il ne faut pas oublier que les investissements en cours sont très importants et qu'il faudrait 18 exercices comme celui-ci pour éponger les dettes actuelles. Restons donc prudents et ne réalisons pas des investissements qui ne vont pas dans des objectifs prioritaires de développement démographique et économique.

Monsieur Yann Chappatte signale que le problème de l'ultime remarque faite dans le rapport de la commission de vérification des comptes au sujet de la TVA avait déjà été traité il y a environ 8 ans. A ce moment là, nous n'étions pas soumis à cette taxe. Il aimerait connaître la position de l'administration fédérale des contributions.

Monsieur Claude Gagnebin signale que la Commune a écrit à la TVA, afin de savoir si nous étions soumis à cette taxe. Ce matin, nous avons reçu une demande de complément d'informations pour déterminer si nous étions affiliés ou non. Nous n'avons donc pas encore de réponse à ce sujet.

Monsieur le Maire regrette n'avoir pas signé toutes les pièces comptables et souligne le nombre important de celles-ci.

La discussion est close.

Au vote, les comptes présentés sont acceptés à l'unanimité.

6. Discuter et approuver un crédit de Fr. 17'000.00 destiné à l'étude d'un chauffage à distance ainsi que son financement
---

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat, présente le rapport d'entrée en matière. Si la commission a mis près de deux ans pour présenter son rapport définitif, c'est par rapport à l'attente

des promesses d'éventuelles subventions, notamment sur le montant attribué au chauffage à distance de la Commune de Saignelégier, projet qui ne s'est pas réalisé. Dès lors, nous pouvions espérer que les subsides fédéraux non alloués à la Commune de Saignelégier resteraient dans la région. Il s'agissait là de faux espoirs : ces subventions sont parties ailleurs. Nous vous présentons donc, ce soir, une esquisse d'avant-projet où les prix et les coûts ne sont pas définitifs. C'est pourquoi, pour pouvoir présenter un projet viable, nous devons procéder à l'étude définitive de faisabilité. Certaines dépenses sont déjà faites, notamment le changement de la chaudière de la halle de gymnastique. Mais il faut voir le projet dans le futur, où les énergies renouvelables, chères pour l'instant, seraient un atout pour notre région et pour son développement. Enfin, Monsieur le Maire donne son sentiment d'amertume envers les autorités et l'administration écologique fédérale qui souhaitent mettre 10% de nos forêts, où le bois pourrait, en réserve, ce qui coûte des centaines de milliers de francs en subsides, alors que les mêmes autorités demandent que l'on exploite les énergies renouvelables et là, les subventions ne sont pas forcément allouées. Le Conseil communal recommande l'acceptation de l'entrée en matière du point 6 de l'ordre du jour.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Aucun membre n'ayant souhaité prendre la parole, le président clôt la discussion. Nous passons donc au débat de fond.

Monsieur le Maire signale que, même si les coûts de faisabilité ne sont pas définitifs, le Conseil communal est favorable à la création d'un chauffage à distance.

Monsieur le Président, Francis Sauser, ouvre la discussion sur le fond.

Madame Babey, au nom du parti PCSI, précise que ce dossier a suscité de nombreuses discussions au sein du groupe PCSI, car de nombreux points ne sont pas encore très clairs, notamment au niveau du financement. Néanmoins, la majorité des membres du groupe approuve le point 6 de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-François Humair signale que le groupe libéral radical est favorable au crédit de Fr. 17'000.00 destiné à l'étude de l'avant-projet de chauffage à distance. Cependant, les membres restent quelque peu sur leur fin par rapport à l'argumentaire en faveur de cette énergie où il est précisé que le seul avantage du chauffage au bois, en matière de pollution atmosphérique, réside dans le fait qu'il est effectivement neutre en émission de CO<sub>2</sub>. Le groupe PLR aurait souhaité savoir si, au niveau des synergies, à part les bâtiments communaux, d'autres intéressés (privés, immeubles locatifs à construire) pourraient adhérer à ce mode de chauffage. Monsieur Humair regrette que l'on ait occulté le risque financier qu'un tel projet fait courir à la communauté et à ses contribuables. En effet, de nombreuses communes en Suisse ont investi dans de telles installations de chauffage et ont connu des désastres financiers.

Monsieur Gabriel Bilat reconnaît que c'est une énergie qui serait plus chère qu'actuellement, mais il est souhaitable qu'un bureau de professionnels établisse un avant-projet et consulte tous les intéressés du village, afin que nous puissions ensuite prendre la décision d'investir ou non Fr. 1'900'000.00 en connaissance de cause. Au crédit

de Fr. 17'000.00, nous devons retrancher la somme de Fr. 5'000.00 relative à l'étude de faisabilité déjà établie.

Monsieur Jean-François Humair estime que Fr. 12'000.00 seraient dépensés, alors que nous aurions pu, au préalable, effectuer un travail plus approfondi, afin d'éviter une telle dépense.

Monsieur Gabriel Bilat, maire, souligne que les bureaux techniques ne peuvent pas avancer davantage dans ce projet gratuitement. Il ne faut pas oublier que le bâtiment scolaire, l'éventuelle nouvelle halle de gymnastique et trois bâtiments locatifs qui pourraient voir le jour ne sont pas mentionnés sur le rapport.

Monsieur Denis Chappatte souligne que l'étude de faisabilité établie par le bureau Planair a coûté environ Fr. 5'000.00, dont uniquement Fr. 1'000.00 à charge de la Commune, étant donné les subventions reçues de diverses associations forestières ou d'énergies renouvelables. Une étude de plan de financement a également été faite qui montrait la viabilité de ce projet. C'est la raison pour laquelle la Commission a décidé de demander au Conseil général d'approuver la demande d'étude définitive de ce projet. Monsieur Chappatte tient à préciser que les 2 millions de francs d'investissement prévus pourraient être financés de différentes façons, par exemple sous forme de société anonyme, société coopérative ou autre ; l'étude le démontrerait.

Monsieur Christophe Cerf annonce que le groupe PDC est opposé à l'étude d'un chauffage à distance en raison des coûts que celui-ci engendrerait, ainsi que pour des raisons économiques étant donné que les chaudières des établissements communaux sont en bon état. D'autre part, la Commune fait également l'objet d'une étude pour des éoliennes.

Monsieur Paul-Justin Boillat souligne que, depuis environ 25 ans, il suit l'évolution des énergies dites alternatives dont fait partie le chauffage au bois centralisé et remarque, après les expériences faites dans différents villages, que le projet des Bois, comprenant si peu d'énergie utilisée pour un si vaste secteur, n'est pas viable. Il est étonnant que nous persistions dans cette voie aux Bois et que la Commission n'ait pas parlé de son projet à de grands spécialistes, tels que Thermobois à Porrentruy, qui auraient pu analyser les chiffres et nous rendre attentifs à certains pièges. Il aimerait également savoir pourquoi la Commission n'a pas examiné le projet de Saignelégier et cherché à connaître les raisons de l'abandon de ce projet par la Commune précitée. D'autre part, côté chiffres, le montant de Fr. 1'900'000.00 avancé ne comprend pas la TVA. Nous devons donc ajouter Fr. 100'000.00 et ce projet passe déjà à Fr. 2 millions. De plus, en vérifiant les chiffres donnés dans le rapport, on s'aperçoit que ceux-ci sont hautement fantaisistes. Avec les données qui figurent dans le rapport et celles que la Commission a reçues des différentes études commanditées, la Commission avait tous les chiffres entre les mains pour effectuer des calculs réalistes et aurait dû s'apercevoir que, finalement, le coût de ce projet se situe entre 18 et 19 centimes le Kwh dans des conditions optimales et non pas à 12,6 centimes. Les chiffres comparatifs pour les autres énergies sont également erronés. Si nous prenons le chauffage au mazout pour une maison familiale, le prix du Kwh se situe entre 8

et 9 centimes et, avec le chauffage à distance, nous obtenons donc entre 18 et 19 centimes le Kwh. On nous demande donc Fr. 17'000.00 pour faire une étude de détail parce que l'on croit à ce projet et que l'on s'est accroché à ces chiffres qui nous trompaient. Au bout du compte, si l'étude est faite sérieusement, on arrivera aux chiffres précités et on s'apercevra que le chauffage à distance coûte au moins deux fois plus cher pour une maison familiale et trois fois plus cher pour les bâtiments communaux. En conséquence, lorsque les privés qui sont actuellement intéressés auront pris connaissance de ces chiffres, ils se retireront tous et nous aurons gaspillé Fr. 17'000.00. De plus, si, à ce moment-là, nous décidions de modifier le projet et de nous orienter vers une autre voie, nous aurions également déjà utilisé les subventions cantonales de Fr. 5'000.00. Monsieur Boillat pense qu'il est temps de faire une pause, la Commission a déjà fourni un travail considérable et a tous les éléments en mains pour réfléchir à nouveau sur ce projet. Il faudrait, comme objectif, se fixer un coût du Kwh de 10 centimes, afin que le chauffage à distance soit intéressant pour tous les protagonistes. Il faudrait également étudier comment nous pourrions densifier le réseau des utilisateurs et, surtout, trouver un gros consommateur d'énergie, c'est là notre principal problème. Nous pourrions, par exemple, examiner si nous ne pourrions pas sécher nos boues d'épuration, plutôt que de payer leur transport et leur séchage dans le Canton de Neuchâtel. Il serait également possible d'envisager d'autres annexes que nous pourrions faire à ce projet, afin d'arriver à ces 10 centimes du Kwh. Sinon, ce projet est irréalisable. Monsieur Boillat propose donc de ne pas accepter ce crédit de Fr. 17'000.00.

Monsieur Denis Chappatte souligne que la Commission s'est approchée de Monsieur Godinat de Thermoréseau à Porrentruy qui a pris connaissance des chiffres de l'étude. Monsieur Jeannotat du Service de l'énergie a également pris connaissance du dossier. Un bureau neutre a été mandaté pour vérifier la véracité de l'étude de faisabilité et du plan de financement. Ce bureau a approuvé la véracité des chiffres avancés. Ceux-ci ont été tirés de l'association neuchâteloise d'information à l'énergie. Il est bien clair que nous pouvons faire parler les chiffres de différentes façons, tout dépend si l'on tient compte du tubage de la cheminée, de la place que la citerne et le système de chauffage occuperont.

Monsieur Yann Chappatte a également relevé certains points négatifs qui font que ce projet n'est actuellement pas judicieux. En effet, Monsieur Chappatte est surpris que l'on ne parle pas d'amortissement sur un investissement de Fr. 2 millions. Nous ne savons pas encore à quel type de société on aura recours, mais cela impliquera, de toute façon, une participation de la Commune de manière active. Monsieur Chappatte signale que certains chiffres sont contradictoires. En effet, si l'on consulte différents sites, un flou impressionnant règne dans les chiffres communiqués soit par la Confédération, les Cantons ou les différents secteurs économiques. De plus, d'autres projets d'énergies renouvelables sont actuellement en cours au niveau régional et seraient certainement plus performants au niveau des capacités de production d'électricité. Monsieur Chappatte souligne également la dispersion conséquente des bâtiments et que nous n'avons que de petits consommateurs. Enfin, sur le plan prévu, au moins trois bâtiments ont actuellement des chaudières neuves et ne se raccorderont donc pas. Au vu de ce qui précède, Monsieur Chappatte, bien que favorable aux énergies renouvelables, est opposé à l'acceptation de ce crédit.

Monsieur Henri Boillat est étonné de constater que la Commune de Saignelégier, qui compte 2'000 habitants, ait étudié un tel chauffage et soit arrivée à une conclusion négative, alors que le 95% des habitations se trouve au village même, tandis que chez nous, le 40% des habitations se situe à l'extérieur et n'est donc pas concerné par ce chauffage. A ce jour, Monsieur Boillat n'est donc pas favorable à un tel chauffage.

Madame Sabine Cattin souligne que le Conseil communal a pris le risque de proposer ce crédit car ce genre de chauffage est l'avenir de notre société. Ce dossier manque effectivement de précisions, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter ce crédit. Le Conseil communal est conscient que c'est le rôle du monde politique de montrer l'exemple en matière d'environnement et d'écologie.

Madame Françoise Cuenin souligne que le plan reçu est ancien et que certains bâtiments, susceptibles de se raccorder à l'époque, ne le sont certainement plus actuellement. Par exemple, la halle de gymnastique où nous venons de changer la chaudière, le bâtiment de la Concordia qui a été rénové récemment, il en est de même pour la Cure. Madame Cuenin propose donc de refuser ce crédit.

Monsieur le Maire souligne que la Commune de Saignelégier n'est pas allée plus loin car l'hôpital s'est retiré du projet.

Madame Cuenin précise qu'effectivement, si l'hôpital de Saignelégier s'est retiré, c'est bien parce que le chauffage à distance est trop cher.

Monsieur Henri Boillat signale qu'il a visité le chauffage à distance de Porrentruy. Il s'agit là de très belles, mais également très chères, installations. Il souligne également qu'à Porrentruy ce ne sont pas moins de 5'000 personnes qui sont raccordées à ce chauffage et que, financièrement, ils s'en sortent tout juste !

Monsieur le Maire précise que la ville de Porrentruy, à sa connaissance, s'en sort plutôt bien et qu'elle prolongera prochainement son réseau sur le village de Fontenais.

Monsieur Philippe Joliat précise que l'idée d'un chauffage au bois aux Bois lui plaît bien, étant donné que nous disposons d'une grande surface de forêts et fait confiance à la Commission et aimerait lui permettre d'aller au bout de son étude. Peut-être, qu'en fin de compte, nous constaterons que nous serons dans une impasse et que nous aurons perdu Fr. 17'000.00, mais Monsieur Joliat pense qu'il est nécessaire de prendre ce risque car, actuellement, cela n'est pas possible de prendre une décision négative définitive.

Monsieur Paul-Justin Boillat a été surpris d'apprendre, de la part de Monsieur Denis Chappatte, que ce sont déjà Fr. 5'000.00 qui ont été dépensés pour ce projet. Dans l'une des expertises faites, il y a de nombreuses interrogations et il n'est absolument pas mentionné que le projet est viable, mais il est plutôt suggéré de faire attention. Monsieur Boillat a pris contact avec les auteurs de l'étude, qui lui ont bien répété qu'il fallait éclaircir les points d'ombre et les incertitudes qui figuraient dans le projet de base et cela n'a pas été fait. En l'état actuel, ce chauffage à distance n'est pas viable. En modifiant

profondément le projet, nous pourrions, peut-être, arriver à un résultat plus équilibré, mais il est trop tôt pour dépenser autant d'argent pour une étude de détail. Avant cela, il est nécessaire d'arrêter les grandes lignes d'un projet viable.

Monsieur Yann Chappatte précise que la Commission financière propose le refus de ce crédit pour les raisons suivantes : tout d'abord, au niveau de l'investissement consenti, nous ne possédons pas de chiffres fiables et, ensuite, les délais pour la prise de position et la réalisation de cet objet au vu de l'évolution des différentes énergies ne nous permettent pas d'avoir un avis favorable.

Madame Sabine Cattin aimerait préciser que seuls des professionnels, que nous devons payer, peuvent nous fournir des chiffres fiables pour aller au-delà de l'étude.

Monsieur Gabriel Bilat, maire, signale que, si nous refusons ce point de l'ordre du jour ce soir, il faudra certainement trouver une nouvelle Commission d'énergie, car il n'est pas possible d'avancer davantage dans ce projet sans payer un bureau de professionnels pour trouver des solutions.

Madame Jacqueline Stauffer souligne que, pour un projet d'une telle envergure, un certain processus est inévitable pour arriver à un résultat satisfaisant. En effet, une commission s'est penchée sur une étude préalable, a demandé des avant-projets pour fixer une base de départ. Maintenant, nous devons faire appel à des professionnels pour approfondir les chiffres. Ne nous octroyons pas des compétences que nous n'avons pas ! Après avoir obtenus des chiffres fiables, nous pourrions dire s'il est possible ou non de réaliser un chauffage à distance chez nous. Il est nécessaire de dépenser de l'argent pour essayer de trouver des énergies d'avenir, en cette période où nous devons nous interroger sur la pollution de l'air et y trouver des remèdes. Saisissons l'occasion de montrer aux jeunes que nous sommes inquiets quant aux problèmes de pollution et que nous souhaitons trouver des solutions.

Monsieur Jean-François Humair aimerait, afin que le projet ne passe pas à la trappe, que l'on donne à la Commission la possibilité de continuer son travail, de prendre exemple sur la ville de Porrentruy, afin d'obtenir des chiffres plus concrets. Lors d'une prochaine séance, nous pourrions alors prendre une décision en ayant davantage de paramètres. Monsieur Humair souhaite donc que l'on reconduise le mandat de la Commission.

La proposition d'amendement de Monsieur Jean-François Humair consiste à donner la possibilité à la Commission de continuer son travail et de remettre à plus tard notre décision.

Monsieur Claude Gagnebin précise que les subventions qui nous sont promises tomberont si les travaux ne commencent pas cette année.

Monsieur Humair maintient sa proposition.

Monsieur le Président, Francis Sauser, clôt la discussion.

Au vote, la proposition de Monsieur Jean-François Humair est rejetée par 10 voix contre 6.

Au vote, 7 membres acceptent le crédit de Fr. 17'000.00, contre 7 avis contraires. Conformément à l'article 45 alinéa 2 du règlement du Conseil général, le crédit est refusé.

#### 7. Traitement de l'interpellation de M. Henri Boillat

Monsieur Henri Boillat précise que, conformément à l'article 27 du règlement d'organisation, le Conseil général élit les membres des commissions permanentes et les membres des commissions spéciales, dont il a décidé la création. Le Conseil général avait décidé la création de la Commission de promotion touristique, c'est donc au Conseil général de nommer les membres de cette commission spéciale.

Monsieur Gabriel Bilat, maire, précise que les noms de membres fournis par le Conseil communal ne sont que des propositions. Le Conseil communal n'a pas nommé les membres de la Commission de promotion touristique.

Madame Sabine Cattin souligne que le Conseil communal a, tout simplement, eu la bonté d'éclairer le Conseil général. Le dicastère du tourisme ayant été vacant durant un certain temps, le traitement de ce dossier ne s'est pas fait immédiatement. Le Conseil communal a donc pris contact avec Madame Luciana Werder, dépositaire de la motion, et l'a sollicitée afin qu'elle rédige un cahier des charges. Madame Werder s'est entourée de personnes, en tenant compte des remarques émises lors du Conseil général, qui l'ont aidée à établir ce cahier des charges. Ces membres font partie des Sentiers du Doubs, de la Société d'embellissement ou des sociétés locales. Le Conseil communal a estimé que ce cahier des charges était de qualité. Il a fait quelques adaptations et a émis quelques remarques. Le Conseil communal n'a pas nommé les membres de cette Commission. Par contre, étant donné l'urgence du dossier, le Conseil communal a, conformément à l'article 31 alinéa 15 du règlement d'organisation, procédé à une désignation provisoire des membres de cette Commission. Il est bien clair qu'il appartient au Conseil général de les nommer.

Monsieur Henri Boillat est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

Au vote, l'ouverture de la discussion est acceptée par 10 voix contre 5.

Monsieur Henri Boillat précise que le Conseil général avait nommé une commission spéciale chargée du développement touristique de la Commune. Cela signifie qu'il s'agit d'une commission qui a un but, lorsque ce but est atteint, la commission doit être dissoute. Ce n'était certainement pas l'objectif de Madame Werder. Mais, actuellement, nous ne pouvons pas nommer de commission permanente, si nous ne changeons pas le règlement d'organisation.

Monsieur Philippe Joliat pense que, si des personnes se mettent à disposition pour travailler pour la Commune, nous pourrions les accepter indépendamment des exigences

du règlement. Il en va de même pour le cahier des charges, le but de cette Commission est de développer le tourisme au niveau de la Commune.

Monsieur Marcel Barthoulot pense que nous possédons un règlement d'organisation et que nous devons nous y tenir, même s'il salue le dévouement de ces personnes et des membres du Conseil communal. Monsieur Barthoulot aurait souhaité que ces nominations figurent à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir.

Madame Sabine Cattin rappelle que le Conseil communal a respecté le règlement (article 31 alinéa 15), même s'il a agi dans l'urgence. Dès le départ, Madame Cattin a bien compris, sans en connaître les raisons, que la réalisation de cette commission dérangeait certaines personnes.

Madame Isabelle Caroli souhaite que les membres du Conseil général soient indulgents, car elle reprend ce dicastère au vol et est novice. Elle ne possède aucune expérience en la matière et aimerait que l'on tempore quelque peu, que l'on soit plutôt humain que législatif !

Madame Rose-Marie Jobin propose que le prochain Conseil général nomme les membres de la Commission touristique lors de sa prochaine séance. Madame Jobin rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil général a approuvé la modification de la Commission de promotion économique, de commission non permanente en commission permanente, sans changer le règlement d'organisation. Lors de ce changement, nous inclurons toutes les nouvelles commissions.

Madame Jacqueline Stauffer pense que le fait de devoir modifier le règlement n'empêche pas les commissions de fonctionner.

Monsieur Henri Boillat est favorable à la nomination de cette Commission lors d'un prochain Conseil général. Par contre, Monsieur Boillat pense qu'un seul membre du Conseil communal est responsable du dicastère en question et que seul ce membre doit s'exprimer. Il en va de même pour les autres points de l'ordre du jour.

Monsieur Henri Boillat se déclare satisfait.

L'ordre du jour étant épuisé, le président souhaite de bonnes vacances à tous et lève la séance à 21.30 heures.

Au nom du Conseil général  
Les Bois  
Le Président: La Secrétaire :